



OCCE AUTONOMES & SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901

Siège social : 18 bis Allées de Vilotte
09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901
 Siège social : 18 bis Allées de Vilotte
 09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; à l'exception des points décrits dans les paragraphes suivants, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Conformément aux statuts de votre association, les "*coopératives scolaires*" et les "*foyers coopératifs affiliés*" sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siege départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siege départemental*".



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes : En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat et des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Fait à Boulogne, le 4 décembre 2017

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARRIEGE

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARIEGE

	2016/2017	2015/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	156 896	157 057
Ventes de produits pour cessions	229 406	228 835
Prestations de service et animations	248 256	286 699
Subventions d'exploitation	354 306	333 294
Produits divers de gestion courante	259 546	284 912
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		5 198
TOTAL	1 248 410	1 295 994
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	148 367	147 996
Variation des stocks de fournitures à céder		
Achats de fournitures administratives	504	1 167
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	948 919	973 889
Impôts et taxes	1 262	3 070
Salaires bruts	15 824	15 474
Charges sociales	6 323	6 101
Autres charges	116 610	115 117
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	15 933	18 185
Dotations aux provisions	512	571
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	1 254 254	1 281 571
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-5 845	14 423
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières	4 023	11 586
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	3 395	3 796
Reprises sur provisions		
TOTAL	7 419	15 382
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	7 419	15 382
RESULTAT COURANT (I + II)	1 574	29 805
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	58 298	49 523
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	58 298	49 523
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	64 615	62 332
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	64 615	62 332
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-6 317	-12 810
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-4 743	16 995

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARIEGE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2017. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	701 680,44 €	709 962,82 €
Résultat de l'exercice :	-4 743,14 €	16 995,50 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	167	169
dont coopératives et foyers agrégés :	167	169
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	13 115	12 965
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 073	1 132
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 26 174 € soit environ 2,12% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ARIEGE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-4 743,14	dont	-5 368,38 pour le siège départemental
		dont	625,24 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 232,00	dont	2 232,00 pour le siège départemental
		dont	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	192,00	dont	192,00 pour le siège départemental
		dont	0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	687 118,76	dont	99 673,38 pour le siège départemental
		dont	587 445,38 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 517,64 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	15 932,76	dont	862,62 pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	15 070,14 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	1 314 125,84	dont	90,24 par C.R.F. agrégé.
		dont	80 304,15 pour le siège départemental
soit en moyenne environ			
Total des charges :	1 318 868,98	dont	1 233 821,69 pour les C.R.F. agrégés,
		dont	7 388,15 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			85 672,53 pour le siège départemental
			1 233 196,45 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
			7 384,41 par C.R.F. agrégés
			3,74 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,6	0,6
Total	1,6	1,6

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	26	30
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	167	168
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	111	108
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	25%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	3
Participants aux séances de formation (estimation)	20	20

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ARIEGE



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ARIEGE

	2016/2017	2015/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	26 774	26 440
Ventes de produits pour cessions	1 520	1 763
Prestations de service et animations	13 538	17 168
Subventions d'exploitation	16 526	11 954
Produits divers de gestion courante	17 298	21 403
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		5 198
TOTAL	75 655	83 926
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 104	1 370
Variation des stocks de fournitures à céder		
Achats de fournitures administratives	504	1 167
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	53 138	52 399
Impôts et taxes	1 262	3 070
Salaires bruts	15 824	15 474
Charges sociales	6 323	6 101
Autres charges	5 950	4 542
Dotations aux amortissements	863	463
Dotations aux provisions	512	571
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL	85 481	85 158
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-9 825	-1 232
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières	4 023	11 586
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		
Reprises sur provisions		
TOTAL	4 023	11 586
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 023	11 586
RESULTAT COURANT (I + II)	-5 802	10 354
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	625	474
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	625	474
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	192	
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	192	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	433	474
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-5 368	10 828

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siege départemental** avant répartition de l'exercice clos le **31 a`ût 2017**, dont le total est de **114 235 €** et du compte de résultat de l'exercice qui présente un déficit de **5 368,38 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période **du 1^{er} septembre 2016 au 31 a`ût 2017**.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du Siège Départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations et réserves

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	898,10			898,10
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 461,90	164,00	1 130,00	3 495,90
Mobilier de bureau	671,67			671,67
Immobilisations en cours				
Total	6 031,67	164,00	1 130,00	5 065,67

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Imprimante Lexmark (acquisition)	164,00
Imprimante OKI (mise au rebut)	365,00
Ordinateur portable animation (mis au rebut)	765,00

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	666,72	224,53		891,25
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	2 861,71	595,12	1 130,00	2 326,83
Mobilier de bureau	20%	484,45	42,98		527,43
	Total	4 012,88	862,63	1 130,00	3 745,51

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Néant

4. Avances et comptes versés

Néant

5. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	551,40		551,40
Usagers autres	4 600,00		4 600,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
	Total	5 151,40	5 151,40

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale (Solde social 1 ^{er} Trim.2017)	1 025,45
Fédération Nationale (Solde social 2nd Trim.2017)	1 024,52
Fédération Nationale (Avance social 3ème Trim.2017)	2 051,97
	4 101,94

7. Autres créances

Fédération Nationale (honoraires Audit France)	2 232,00
--	-----------------

8. Valeurs Mobilières de Placement

Néant

9. Dispensabilités

Banque Populaire	99 108,14
Livret BP (fermé)	0,00
Intérêts courus à recevoir	565,24
	99 673,38

10. Charges constatées d'avance

Dépenses sur activités payées d'avance	981,70
Dépenses sur frais généraux payées d'avance	774,49
	1 756,19

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel	1 966,08	512,01		2 478,09
Provisions pour charges	1 966,08	512,01		2 478,09
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	1 966,08	512,01		2 478,09
Dotations / reprises d'exploitation		512,01		
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		512,01		

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Projet Territoires éducatifs	1 000,00			1 000,00
Fonds dédiés	1 000,00			1 000,00

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Avances et comptes reçus

Intérêts dûs aux coopératives scolaires 0,00

6. Fournisseurs

Fournisseurs	72,00
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>5 984,00</u>
	6 056,00

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 006,33
Urssaf	1 290,35
Retraite complémentaire	317,20
Prévoyance	53,04
Autres (charges sur congés payés)	414,11
Uniformation	114,80
Etat Charges à payer (impôts sur la mutualisation)	<u>1 109,00</u>
	4 304,83

8. C` mptes c` urants OCCE (créditeurs)

Néant

9. Autres dettes

MAE sinistre coopé (charges à payer)	<u>192,00</u>
	192,00

10. Pr` duits c` nstatés d'avance

FDVA (Formation mandataires bénévoles)	1 200,00
FDVA (Formation administrateurs « pour un fonctionnement plus démocratique »)	<u>900,00</u>
	2 100,00

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. C` tisati` ns

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 115	12 965
Cotisatio` ` atio` ale par coopérateur	1,08 €	1,038 €
Cotisatio` ` départeme` tale par coopérateur	0,92 €	0,962 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	26 230,00	25 930,00
Cotisatio` s versées à la Fédératio`	14 164,20	13 457,67
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 164,20	13 457,67

2. Subventi` ns d'expl` itati` n

Subventions ministères	3 500,00	254,22
Subventions conseil général	3 500,00	3 000,00
Subventions communes	275,00	1 300,00
Autres subventions	9 251,00	7 400,00
Total	16 526,00	11 954,22
Dont versées aux coopératives	5 851,00	254,22

3. Pr` duits de gesti` n c` urante

Aides Fédération OCCE (CAC,...)	2 829,00
Aides Fédération OCCE emploi	11 987,85
Autres produits (divers)	2,07
Autres produits (facturation coopés : Canopé)	<u>2 479,00</u>
	17 297,92

4. Pr` duits excepti` nnels

Rembt MAE sinistre (coopé Laborie exercice antérieur)	192,00
Rembt MAE sinistre (Euvre Carl Hurtin)	400,00
Solde Fermeture compte ITEP La Vergnière	2,97
Rembt MAIF (changement contrat auto-mission)	<u>30,39</u>
	625,36

5. Charges excepti` nnelles

MAE sinistre coopé (charges à payer)	192,00
--------------------------------------	---------------

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et l' cati` ns de l' ngue durée

Néant

2. Rémunérati` n des tr` is plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disp` siti` n et bénév` lat

a) Mise à disp` siti` n de pers` nnels (h` rs M.A.D.) ` u de m` yens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par l'Inspection Académique, d'un personnel à temps plein.

b) Bénévolat

Faite de moyens fiables pour le recenser, le bénévolat du siège départemental n'est pas valorisé.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- La Banque Populaire :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliées est réalisée avec la Banque Populaire du Sud (convention du 28/09/2011)

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	129	113
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	451 313,46 €	489 624,57 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	4 022,56 €	11 584,36 €
Montant des impôts dus par l'AD	973,00 €	3 057,35 €
Montant des intérêts acquis nets après impôts	3 049,56 €	8 527,01 €
Pourcentage perçu par le siège	100%	25%